

Direction des Actions Culturelles  
Service Actions Culturelles  
JPB/MA/JC/LC

N°330/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec la compagnie Le Phalène d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du 28 au 30 septembre 2022 pour la création du spectacle « Doublon » par l'artiste Monsieur Marc Rigaud.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** la volonté de la Ville de soutenir et d'accompagner les artistes dans la création de leurs projets artistiques en leur mettant à disposition le théâtre de l'Auditorium de Coulanges, à titre gracieux,

**Considérant** que la compagnie Le Phalène accompagne la nouvelle création « Doublon » initié par l'artiste Marc Rigaud,

**Considérant** que l'Auditorium de Coulanges accueillera les répétitions du spectacle « Doublon », du 28 au 30 septembre 2022.

**DECIDE**

- **De signer** avec la compagnie Le Phalène, sise 6 rue Civiale, 75010 Paris, représentée par Monsieur Jean-Luc Kharitonoff, en qualité de Président, la convention jointe à la présente décision,
- **Dit** que la mise à disposition de l'Auditorium de Coulanges est consentie à titre gracieux,

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 29 septembre 2022

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **03 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **04 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la compagnie Le Phalène d'une convention de mise à

Objet de l'acte : disposition de l'Auditorium du 28 au 30 septembre 2022 pour la création  
du spectacle « Doublon » par l'artiste Monsieur Marc Rigaud.

.....  
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 03/10/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION330

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220929-2022DECISION330-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 330.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20220929-  
2022DECISION330-AI-1-1\_1.pdf )